MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL **-**-**-

DELEGATION REGIONALE DU LITTORAL **_**_**_

POSTE DE POLICE PHYTOSANITIARE DE DOUALA PORT **_**_**_



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

** ** **

*PAIX - TRAVAIL - PATRIE***_**_**_**_

LE CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE ET SES LIVRABLES INTERMÉDIAIRES POUR LE CACAO & CAFE A L'EXPORTATION

Présenté par:

Mr. AKONGO EMILE

Chef de Poste de Police Phytosanitaire de Douala Port

PLAN DE L'EXPOSE

□ CONTEXTE
 □ IMPORTANCE DU CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE
 □ RAPPEL DU CADRE NORMATIF ET RÈGLEMENTAIRE
 □ PROCEDURE D'OBTENTION DU CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE
 POUR LE CACAO& CAFE
 □ PESTICIDES HOMOLOGUES POUR LA FUMIGATION
 □ DESTINATIONS ET EXIGEANCES PHYTOSANITAIRES ASSOCIEES

CONTEXTE

- Les grains de café et fèves de cacao marchand sont des réserves de nutriment (sucres; protéines & lipides etc.) et constituent une source d'énergie aussi bien pour les humains, les animaux que pour les organismes nuisibles en post récolte ou en stock;
- On caractérise plusieurs ordre d'insectes qui s'inféodent aux stock de café et cacao en magasin: Coléoptères (*Tribolium casterneum*; *Carpophilus ferrugineus*; *Ahaverus adeva* etc.) Lépidoptères (*Ephestia Elutella*; *E. cautella*) et les Hétéroptères (*Xylocoris flavipes*);
- Après une fumigation concluante, les insectes adultes et les larves peuvent ré-insfester les lots de cacao et café sur une durée prolongée de stockage de 7 à 20 jours;
- Outres les insectes, les graines de café et fèves de cacao marchand peuvent être infectés par plusieurs espèces de champignons appartenant aux genres : Aspergillus; Fusarium; Penicillium; Curvalaria ou Streptomyces, constituant ainsi des sources des mycotoxines ou agents pathogènes des maladies de plantes.

IMPORTANCE DU CERTIFICAT PHYTOSANITAIRE

- Les certificats phytosanitaires sont délivrés afin d'attester que les végétaux, produits végétaux ou autres articles réglementés satisfont aux exigences phytosanitaires à l'importation.
- La certification phytosanitaire contribue à la protection des végétaux, notamment des plantes cultivées, des plantes non cultivées/non gérées et de la flore sauvage (y compris les plantes aquatiques), des habitats et des écosystèmes dans les pays importateurs.
- Le certificat phytosanitaire accompagne les végétaux ou les produits végétaux destinés au commerce international à l'export, conformément à la NIMP 12, et l'art9. loi 2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire au Cameroun;

CADRE NORMATIF ET REGLEMENTAIRE DE LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE

Des dispositions ont été prises à l'échelle internationale, en matière de surveillance et de protection des végétaux. Il s'agit:

- Convention Internationale de la Protection des Végétaux (CIPV) adoptée par la FAO en 1951 et entrée en vigueur en 1952;
- Les Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires (NIMP)
 - NIMP 2: Cadre de l'Analyse du Risque Phytosanitaire (ARP);
 - NIMP12: Certificat phytosanitaire;
 - NIMP 32: Classification des marchandises selon le risque phytosanitaire qu'elles présentent;
 - NIMP 28:Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés;
 - NIMP 43: Exigences relatives à l'utilisation de la fumigation comme mesure phytosanitaire;
 - ETC.

CADRE NORMATIF ET REGLEMENTAIRE DE LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE

A l'échelle nationale:

- La loi n°2003/003 du 21 Avril 2003 portant protection phytosanitaire : articles 9; 13; 19; 20, etc.;
- Le décret n° 2005/0770/PM du 06 Avril 2005 fixant les modalités de lutte phytosanitaire ;
- Le décret n°2005/0771/PM du 06 Avril 2005 fixant les modalités d'exécution des opérations de quarantaine Végétale;
- ❖ le décret n° 2005/0772/PM du 06 Avril 2005 fixant les conditions d'homologation et de contrôle des produits phytosanitaires;
- **Etc.**

PROCEDURE SIMPLIFIEE DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRE DU CACAO & CAFE

La procédure de certification est décrite à l'article 6 du Décret N° 2005/0771/PM du 06 avril 2005 portant modalités d'exécution des opérations de quarantaine végétale.

Cette disposition, consiste en:

- ✓ la conduite des inspections phytosanitaires ;
- ✓ les traitements phytosanitaires ;
- ✓ la délivrance des procès-verbaux et attestations de traitement phytosanitaire ;
- ✓ la délivrance des certificats phytosanitaires.

Procédures	Intervenants	Administratio ns	Pièces jointes	Document délivré	Observations
Inspection	Exportateur ou son	 Poste de police phytosanitaire du Port; Service MINADER territorialement compétent 	-Bulletin de vérification ONCC -Permis d'importation (PI) le cas échéant.	PV d'inspection (PVI)	Procédure dématérialisée
Traitement phytosanitaire	Société de traitement agréée par le MINADER	 Poste de police phytosanitaire du Port ; Service MINADER territorialement compétent 	-Bulletin de vérification; -PI (cas échéant)	Fiche de supervision de traitement phytosanitaire (FSTP) et Attestation de traitement phytosanitaire (ATP)	Procédure dématérialisée

Procédures	Intervenants	Administration s	Pièces jointes	Livrables intermédiaires	observations
Empotage	Exportateur ou son CDA	ONCC/DOUANE /MINADER	 Autorisation d'empotage ONCC Bulletins de vérification ONCC Permis d'importation s'il y a lieu Attestation de traitement (sous bâche) Plan d'empotage 	Procès-verbal d'empotage (PVE)	- Pas encore dématérialisé -Nécessité de mise en place d'un livrable unique d'empotage.
Délivrance du certificat phytosanitaire	CDA	Poste de police phytosanitaire du Port	- Joindre tous les livrables intermédiaires (PVI, ATP, PVE); -Rapport d'empotage ONCC, Certificat d'empotage douane; -Bulletins de vérifications ONCC - PI & Résultats d'analyse).	Certificats phytosanitaires à l'exportation	Procédure dématérialisée

PESTICIDES HOMOLOGUES POUR LA FUMIGATION DES DENREES EN STOCK

NOMS COMMERCIAUX	MATIERES ACTIVES ET CONCENTRATIONS	DOSES ET DUREE DE TRAITEMENT EN VRAC à 25° C	DOSES ET DUREE DE TRAITEMENT EN CONTENEUR à 25° C	OBSERVATIONS
PHOSTOXIN	Phosphure d'	3 – 5 CP de 3g/T	2 CP de 3g/M3	Les doses et durées de traitement dépendent: - Exigences pays; - T°Cet HR; - l'enceinte.
1258/19/FG/HOMO	Aluminium 56%	72h	72h	
ALADIN	Phosphure d'	2 – 5 CP de 3g/T	2 - 3 CP de 3g/M3	Les doses et durées de traitement dépendent: - Exigences pays; - T°CetHR; - l'enceinte.
955/16/IN/HOMO	Aluminium 56%	72h	72h	
MAGTOXIN	Phosphure de	2 – 5 CP de 3g/T	2 CP de 3g/M3	Les doses et durées de traitement dépendent: - Exigences pays; - T°C et HR; -l'enceinte.
1337/20/FU/HOMO	Magnésium 66%	48h	48h	

QUELQUES DESTINATIONS DU CACAO ET EXIGENCES PHYTOSANITAIRES ASSOCIEES

Produits	Route et ports de Transbordement	ONPV importateurs	Mesures phytosanitaires	Exigences phytosanitaires	Observations
Cacao	Corridor Européen :	Hollande, Espagne, Portugal Algérie France	Fumigation à la Phosphine au départ du port		-Fumigation systématique de toutes les cargaisons destinées à l'exportationInspections systématiques des cargaisons avant empotage
	Couloir Extrême Orient	Malaisie	 Prélèvement et analyses d'échantillon de fèves Fumigation à la Phosphine au départ du port 	Faire mention du numéro du permis d'importation phytosanitaire - « The plants or plant Product are free from injurious pests or have been rendered free from injurious pests by the effectif fumigation ».	- Fèves dépourvues d'agents pathogènes (Fusarium oxysporum sp Elaeidis; Phytophthora palmivora et nématodes: Bursaphelenchus cocophilus) -Fumigation systématique de toutes les cargaisons à l'exportation -Inspections systématiques des cargaisons avant empotage
	Corridor de l'Amérique	Mexique	Fumigation à la Phosphine au départ du port		-Fumigation systématique de toutes les cargaisons destinées à l'exportationInspections systématiques des cargaisons avant empotage

QUELQUES DESTINATIONS DU CAFE ET EXIGENCES PHYTOSANITAIRES ASSOCIEES

A- CAFE EXPORT EN STOCK

Produits	Route et ports de Transbordement	ONPV importateurs	Mesures phytosanitaires	Exigences phytosanitaires	Observations
Café	Corridor Européen	Tunisie Algérie France Egypte Espagne Portugal Etc.	Fumigation à la Phosphine au départ du port	Aucune Condition	-Fumigation systématique de toutes les cargaisons destinées à l'exportation. -Inspections systématiques des cargaisons avant empotage

B- CAFE PRODUCTION EN CHAMP

Interdiction d'importation par lettre circulaire No 00007/LC/MINADER/SG/DRCQ/SR du 30 décembre 2020 et des applications d'insecticides avec matières actives à Chlorpyrifos (méthyl ou éthyl) pour des cargaisons à destination de l'Union Européenne.

PERSPECTIVES & RECOMMANDATIONS POUR LA CAMPAGNE 2022-2023

PERSPECTIVES

- ➤ Réduction des délais de traitement des dossiers à travers la dématérialisation et la diligence;
- ➤ Limiter toute forme de notification de non-conformité dans le commerce international;
- L'implémentation de l'envoi électronique des certificats phytosanitaires.

RECOMMANDATIONS

Aux opérateurs économiques :

- De respecter les procédures de certification phytosanitaire
- De Veiller au respect des exigences des permis d'importation des pays de destination de leur cacao
- D'Assainir régulièrement leurs magasins de stockage
- De Respecter la notion de destinataire et destination

Aux administrations d'accentuer la collaboration dans les procédures de dédouanement.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION